

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

COMMUNE DE SOUESMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures ;
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES, dûment convoqué
s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel
DEZELU, Maire.*

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} juin 2023

Étaient présents :

*M. Jean-Michel DEZELU, Maire,
Mmes Annie CARPENTIER – Sandrine LE BIHAN – Christine LOARER –
Dominique RAIMBAULT – Marie José RUELLE – Maryse SENE,
Mrs Christian DAMAY – Serge ETIEVE – Nicolas GUITTON – Jean-Marie
HARRAULT – Gualberto LOPES – Thierry PINSARD,
Conseillers Municipaux*

Absents avec pouvoir :

*M. Jean-Louis BEAUJEAN a donné procuration à
M. Jean-Michel DEZELU.
Mme Elisabeth ROBERT a donné procuration à Mme Maryse SENE.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Maryse SENE est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU 13 AVRIL 2023

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

Adopté à l'unanimité.

CONCESSION PAR DELEGATION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE : PRESENTATION DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE VEOLIA

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé le principe du recours à une procédure de concession par délégation du service public pour l'exploitation du service public d'eau potable à l'issue du contrat actuel, et a autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure.

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil Municipal de se prononcer « sur le choix du concessionnaire et le contrat de concession » conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

À cet effet, Monsieur le Maire, accompagné par la Société DUPUET Franck Associés, présente son rapport qui rappelle les grandes lignes de la consultation, expose les aspects majeurs du projet de contrat de concession par délégation du service public d'eau potable, dont l'économie générale du contrat, et du choix de la société VEOLIA comme concessionnaire proposé au vote du Conseil Municipal.

Il est proposé par Monsieur le Maire de retenir l'offre du candidat VEOLIA car le projet de contrat permet d'améliorer la qualité du service, en particulier pour ce qui concerne les engagements sur la qualité de l'eau grâce aux suivis des problèmes sur réseau (CVM), les engagements sur le patrimoine grâce à un compte de renouvellement, et les engagements sur la communication grâce aux permanences physiques. De plus, les équipements de la commune seront renouvelés pour les maintenir en bon état, ce qui limite les investissements à faire par la commune sur ces aspects.

Après avoir entendu le rapport, le Conseil Municipal décide d'accepter le rapport du Maire quant au choix de l'entreprise VEOLIA pour assurer la concession par délégation du service public et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à contractualiser avec l'entreprise VEOLIA, le contrat de concession par délégation du service public d'eau potable qui prendra effet le 1^{er} juillet 2023 et s'achèvera le 30 juin 2038.

Adopté à l'unanimité.

TARIF SERVICE EAU

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif de la part communale de l'Eau, compte-tenu de l'offre retenue pour la concession par délégation de l'exploitation du service d'eau potable.

La rémunération de VEOLIA augmente au 1^{er} juillet 2023 avec notamment une prise en charge d'un fond de travaux, ce qui va limiter les investissements de la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de conserver la part fixe actuelle de 46 € par an et de réduire la part variable de la commune, actuellement à 0,92 € par m³, à 0,526 € par m³.

Monsieur DAMAY demande que soit communiquée l'augmentation aux administrés. Il sera demandé à VEOLIA d'informer les abonnés par courrier de leur augmentation.

Le Conseil Municipal décide de fixer la part fixe à 46 €/an, la part variable à 0,526 €/m³ et précise que ces tarifs prendront effet au 1^{er} juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

TARIF SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le tarif de la part communale de l'Assainissement, en conservant la part fixe actuelle de 20 € par an et en augmentant la part variable de 0,30 € par m³ à 0,35 € par m³.

Le Conseil Municipal décide de fixer la part fixe à 20 €/an, la part variable à 0,35 €/m³ et précise que ces tarifs prendront effet au 1^{er} juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021/35
CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL – ROUTE DE LA LANDE**

M. DAMAY, conseiller municipal intéressé par cette question, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que M. et Mme DAMAY ont fait part de leur souhait d'étendre le périmètre de leur propriété située rue de la Lande en se portant acquéreur d'une partie de la parcelle E1459P, projet pour lequel le Conseil Municipal a accepté l'étude aux frais de l'acquéreur le 10 novembre 2020.

Le géomètre a établi le projet définitif de division correspondant le 26 mai 2023 (document annexé). Celui-ci fixe la superficie de terrain à prélever sur la parcelle E1459P à 1ha 61a 60ca (lot A).

Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle présentée au prix de 16 160€ HT, soit 1 euro le mètre carré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et dit que les frais de notaire et de géomètre seront en sus à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

TARIF SERVICE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire des repas livrés à domicile augmente son tarif au 1^{er} juillet 2023. Le repas actuellement à 7,928 € TTC passe ainsi à 8,83 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des repas à domicile à 8,83 € TTC le repas.

Le Conseil Municipal fixe à 8,83 € TTC le prix du repas livré à domicile à compter du 1^{er} juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Souesmes Loisirs Animation et M. LOPES, trésorier-adjoint de l'association de football, ne prennent part ni au débat ni au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que le budget adopté par le conseil municipal au titre de l'année 2023 a prévu un crédit de 12 000€ sur le compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

ADMR	€	600.00
Association des Maires et des Directeurs Généraux 41	€	100.00

ASS Gymnastique Salbris	€	150.00
Belouga	€	800.00
CAUE	€	220.00
Chanterelle	€	150.00
CMLJS	€	350.00
Conciliateur de justice	€	100.00
Football La Solognote	€	2 500.00
MFR Gien	€	280.00
Refuge animalier	€	1 000.00
Salbris Tir à l'Arc	€	180.00
Secours catholique	€	400.00
Souesmes Loisirs Animations	€	1 000.00
Union musicale La Ferté Imbault	€	100.00
Vie Libre	€	200.00
Total	€	8 130.00

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

- Monsieur DAMAY souhaite que soit créée une commission pour les 80 ans du Maquis de Souesmes en 2024, à compter de septembre, afin de concevoir notamment des panneaux d'exposition. Messieurs HARRAULT et PINSARD sont volontaires. Ce travail pourrait être réalisé en collaboration avec la commission du patrimoine, un ou des représentants des anciens combattants et la directrice de l'école.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un premier rendez-vous a eu lieu avec L'Agence Technique Départementale pour un projet de travaux de sécurisation des entrées de la commune sur la RD 126 (Route de Pierrefitte) et la RD 724 (Route de Ménétréol) afin de limiter la vitesse de nombreux véhicules actuellement excessive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

**Le Maire,
Jean-Michel DEZELU**

**La Secrétaire de séance,
Maryse SENE**

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRESENTS : 13

VOTANTS : 15

COMMUNE DE SOUESMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUN 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES, dûment convoqué
s'est réuni, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel
DEZELU, Maire.*

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} juin 2023

Étaient présents :

*M. Jean-Michel DEZELU, Maire,
Mmes Annie CARPENTIER – Sandrine LE BIHAN – Christine LOARER –
Dominique RAIMBAULT – Marie José RUELLE – Maryse SENE,
Mrs Christian DAMAY – Serge ETIEVE – Nicolas GUITTON – Jean-Marie
HARRAULT – Gualberto LOPES – Thierry PINSARD,
Conseillers Municipaux*

Absents avec pouvoir :

*M. Jean-Louis BEAUJEAN a donné procuration à
M. Jean-Michel DEZELU.
Mme Elisabeth ROBERT a donné procuration à Mme Maryse SENE.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Marie José RUELLE est nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023

Monsieur le Maire a constaté avant l'ouverture du scrutin qu'une liste de candidats, Pour SOUESMES, a été déposée.

Monsieur le Maire a déclaré, vendredi 9 juin 2023 à 19h15, l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 3) et de leurs suppléants (au nombre de 3).

Résultat des votes pour la désignation des délégués :

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
15	0	0	15

La liste Pour SOUESMES a obtenu 15 voix et obtient 3 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants.

Ont été proclamés :

Délégués	Suppléants
Liste Pour SOUESMES M. DEZELU Jean-Michel Mme SENE Maryse M. HARRAULT Jean-Marie	Liste Pour SOUESMES Mme RAIMBAULT Dominique M. GUITTON Nicolas Mme LE BIHAN Sandrine

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Le Maire,
Jean-Michel DEZELU**



**La Secrétaire de séance,
Marie José RUELLE**

